

Membres titulaires : 40  
Membres suppléants : 6

Présents : 25  
Présents : 4

Absents : 1  
Absents : 0

Excusés : 14  
Excusés : 2

#### Délibération n° 19-45

Membres à voix délibérative : 31  
Ayant donné pouvoir : 3

Titulaires présents : 25

Titulaires représentés par leur suppléant : 3

Nom des membres ayant participé au vote :

RODEZ	LE MENN	BOUYE	BEGUIN	DEMOTIER	POTISEK	BENOIT
BATONNET	DUDAULT	PHILIPPE	CREPIN	MENARD	LELARGE	
MAUSSIRE	MEHENNI	DROUIN	NAVEAU	LOPEZ	PANIEZ	
MAREIGNER	GRELET	GUERLET	CHIQUET	BOSSER	GRANDCOING	
LEVEQUE	SCHWEICH	BENARD-LOUIS	LAFOREST	REMY	RICHOMME	
COLBACH	ROYER	PAILLARD	TELLIER	MARECHALLE	LEFEVRE	
RONDELLI	DAILLY	FROMENTIN	EAGLIN	TAILLEFERT	BEGUINOT	

Pouvoirs : DUDAULT à MEHENNI, ROYER à DAILLY, DROUIN à GUERLET

Début de séance : 18h15

#### ADMINISTRATION GENERALE – Communication de décision ;

Il sera porté à la connaissance du Conseil, une décision prise par le Président dans le cadre des délégations qui lui sont confiées, en l'espèce :

#### Construction d'un centre de secours et d'incendie sur la commune de Tours/Marne – avenants au marché de travaux et attribution du lot n°15

Le marché de travaux a été modifié par avenants ainsi qu'il suit :

○ Lot 1	Kentsel	289 774,10 € HT	+ 6 510,00 € HT décision n° 2019-02
○ Lot 2	Pitor	299 773,66 € HT	
○ Lot 3	Mathis	57 248,00 € HT	
○ Lot 4	SII	141 678,00 € HT	+ 6 850,00 € HT décision n° 2019-02
			<b>+ 2 660,00 € HT</b>
○ Lot 5	Soprema	154 400,00 € HT	+ 7 400,00 € HT décision n°2018-01
			+ 2 342,20 € HT décision n° 2019-02
			<b>-1 370,04 € HT</b>
○ Lot 7	GRIFFAUT	41 720,92 € HT	
○ Lot 8	Carvalho	36 254,50 € HT	+ 3 418,20 € HT décision n° 2019-02
○ Lot 9	MEREAU JC	51 000,00 € HT	- 3 541,15 € HT décision n° 2019-02
○ Lot 10	MEREAU JC	42 000,00 € HT	+ 3 676,46 € HT décision n° 2019-02
○ Lot 11	IDEX	137 741,96 € HT	
○ Lot 12	ICARE	138 500,00 € HT	- 3 601,51 € HT décision n° 2019-02
○ Lot 13	DEBEAUMONT	32 849,41 € HT	
○ Lot 14	QUATREVAUX	21 322,47 € HT	<b>+314,00 € HT</b>

Le lot n°15, relatif à la fourniture et la pose d'un mât porte-antennes, a par ailleurs été attribué à l'entreprise PYLONES DU LITTORAL pour un montant de 11 537 € HT.

#### Marché de travaux d'entretien des espaces verts des zones d'intérêt communautaire

Au terme de la consultation, pour une prestation d'une durée d'1 an, les entreprises retenues sont :

- **Lot 1 - Zone de Dizy** : ARTOPIA pour un montant total sur 12 mois de 1 967 €
- **Lot 2 - Zone de Tours/Marne** : EDIVERT pour un montant total sur 12 mois de 2 792.10 €
- **Lot 3 - Zone d'Avenay Val d'Or** : EDIVERT pour un montant total sur 12 mois de 12 525 €

Les élus prennent acte des décisions

### **ADMINISTRATION GENERALE – Rapport d'activité 2018 ;**

Il convient de présenter le rapport d'activité 2018 des services de la Communauté de Communes aux membres du Conseil, lequel sera transmis à chaque commune membre.

Les élus prennent acte du rapport

### **FINANCES – Décision modificative 01-2019 ;**

Il est proposé certaines modifications aux inscriptions budgétaires votées dans le cadre du budget primitif.

#### **BUDGET REGIE DE TRANSPORTS SCOLAIRES**

❶ Suite à l'acquisition d'un autocar pour les transports scolaires, les annonces légales ont été payées sur le compte 2033-238 en 2018. Afin de pouvoir les amortir, il convient de les réintégrer sur le compte 2182-239 sur le BP 2019, de la façon suivante :

#### **Section d'Investissement – DEPENSES**

Chapitre 041 – Opérations Patrimoniales	+ 1 853 €
<i>Détail :</i>	
C/2182-239 – Matériel de transport	1 853 €

#### **Section d'Investissement – RECETTES**

Chapitre 041 – Opérations Patrimoniales	+ 1 853 €
<i>Détail :</i>	
C/2033-238 – Frais d'insertion	1 853 €

❷ À la demande de la Trésorerie, pour faire face à l'insuffisance de crédits au chapitre 65 correspondants aux arrondis à effectuer sur le prélèvement à la source il est proposé d'effectuer les écritures suivantes.

#### **Section d'exploitation – DEPENSES**

C/ 6475 - Médecine du travail	- 30 €
C/ 658 - Charges diverses de gestion courante	+ 30 €

Approuvé à l'unanimité

### **FINANCES – Attribution de subvention ;**

En raison de ses compétences, la CCGVM apporte son soutien financier au fonctionnement de divers organismes et institutions.

Il est donc proposé au Conseil d'étudier la demande de subvention ci-après exposée :

<b>Association Famille Rurale de Germaine</b> (Festival Le Brame du Cerf – du 5 au 11 novembre 2018)	2 500 €
---	---------

Approuvé à l'unanimité

**FINANCES – Cession de l'immeuble qui accueillait la boulangerie de Germaine : autorisation de signature ;**

L'opération relative à la création, sur la commune de Germaine, d'une nouvelle activité économique de proximité implique la mise en vente des locaux dont notre Communauté de Communes est toujours propriétaire sur la commune et qui accueillait une activité de boulangerie.

Cette mise en vente a été engagée et le mandat confié à Me Jérôme Lefebvre a tout récemment donné lieu à une proposition sérieuse d'achat au prix de 100 000 € nets vendeur.

Aussi, s'agit-il d'autoriser la cession dudit bien immobilier.

Approuvé à l'unanimité

**EAU & ASSAINISSEMENT – Travaux d'assainissement des eaux usées et pluviales, d'alimentation en eau potable et d'éclairage public Place Charles de Gaulle et rue du Pont à Tours sur Marne : signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et demandes de subvention ;**

La commune de Tours-sur-Marne a décidé de réaliser un programme d'aménagement et d'embellissement du cœur de village.

Des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des eaux usées et pluviales, d'alimentation en eau potable et d'éclairage public s'avèrent également nécessaires. La Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne y est donc associée.

Cet aménagement est réalisé en 2 tranches :

-Tranche 1 : rue de la Halle et ruelle Saint-Maurice – d'ores et déjà réalisée

-Tranche 2 : Place Charles de Gaulle et rue du Pont

Les travaux de la 2ème tranche, situés Place Charles de Gaulle et rue du Pont, ont été confiés à l'entreprise MARTINS TP pour les réseaux d'eau et d'assainissement et à l'entreprise DRTP pour l'éclairage public ; la maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet CEREG.

Aussi, est-il proposé au Conseil d'approuver l'intérêt des travaux de la Place Charles de Gaulle et de la rue du Pont et d'en confier la maîtrise d'ouvrage à la commune pour une meilleure coordination en cours d'exécution et de solliciter à cette fin l'accompagnement financier de nos partenaires publics habituels.

Approuvé à l'unanimité

**DECHETS – Signature d'une convention avec Eco DDS ;**

ECO DDS, éco-organisme en charge de la gestion des déchets chimiques des particuliers pour la prise en charge gratuite des produits chimiques des ménages en déchetterie (mise à disposition des contenants, collecte et traitement, et formation des gardiens) était agréé par l'État et sous convention avec la Collectivité jusqu'au 31/12/2018.

Par arrêté du 28 février 2019, Eco DDS est de nouveau agréé comme Eco organisme, avec les mêmes missions ; le nouvel agrément n'ayant pas été accordé dans une période continue avec le précédent agrément, il convient d'autoriser la signature d'une nouvelle convention avec ECO DDS.

Approuvé à l'unanimité

### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Parc d'activités du Mont Aigu à Avenay Val d'Or - approbation du compte rendu annuel à la Collectivité Locale pour les années 2017-2018 ;**

L'aménagement et la commercialisation de la zone d'activité sur la Commune d'Avenay Val d'Or, dite ZAC du Mont Aigü a fait l'objet d'une concession, conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme. Ces mêmes dispositions prévoient un contrôle étroit du concédant sur le concessionnaire, avec en particulier, la présentation chaque année d'un compte-rendu de l'avancement physique, financier, administratif et juridique de l'opération concédée.

Aussi, convient-il d'approuver le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité locale pour les années 2017-2018 établi par la SEM AGENCIA.

Approuvé à l'unanimité

### **TOURISME – Demande de classement de l'Office de Tourisme Intercommunal d'Hautvillers ;**

Le classement en catégorie II s'applique aux Offices de Tourisme de taille moyenne, intervenant dans une zone géographique représentative d'un bassin de consommation avec des services variés, développant une politique de promotion ciblée et disposant d'outils d'écoute et d'amélioration de la qualité des services rendus.

L'Office de Tourisme Intercommunal d'Hautvillers remplit l'ensemble de ces critères d'éligibilité.

Il s'agit donc d'approuver le dossier de demande de classement en catégorie II présenté par l'Office de Tourisme Intercommunal et d'autoriser le Président à adresser ledit dossier au Préfet de la Marne en application de l'article D.133-22 du Code du Tourisme.

Approuvé à l'unanimité

### **TOURISME – Relais nautique de Mareuil/Aÿ (commune nouvelle Aÿ-Champagne) – signature d'un avenant avec les Voies Navigables de France ;**

Dans le cadre du fonctionnement de la halte nautique de Mareuil s/ Aÿ, notamment la gestion des pontons, une convention d'occupation temporaire entre la CCGVM et les Voies Navigables de France a été régularisée ; elle arrive à son terme le 31 décembre 2019.

Une réflexion avec les services de VNF va être menée afin de préparer la mise en place d'un nouveau type de convention dite de « coopération » publique/publique.

Aussi, afin de permettre l'élaboration de ce nouveau conventionnement, il est proposé au Conseil d'autoriser le Président à signer un avenant à la convention d'occupation temporaire, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2021.

Approuvé à l'unanimité

### **TOURISME – Centre d'interprétation sensorielle des vins de Champagne, Le Pressoir : marché de maîtrise d'œuvre – autorisation de signature d'un avenant ;**

Par délibération du 19 avril 2018, prise à l'unanimité, le Conseil Communautaire a décidé, à l'issue d'une procédure de concours, d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre du Centre d'interprétation sensorielle des vins de Champagne, Le Pressoir, à l'équipe conduite par l'agence PHILEAS.

Conformément aux dispositions de la loi MOP (maîtrise d'ouvrage publique) du 12 juillet 1985 désormais intégrées dans le Code de la Commande Publique, article R2432-2 et R2432-3, il convient aujourd'hui d'arrêter, avant d'entrer en phase opérationnelle avec le lancement des consultations, le coût définitif de l'opération sur lequel s'engage le maître d'œuvre et fixer ainsi son forfait définitif de rémunération.

Ce forfait définitif doit donc faire l'objet d'un avenant dans lequel il est également proposé d'intégrer des modifications s'agissant des missions complémentaires.

Dans ce cadre, il convient donc d'autoriser le Président à signer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre du Centre d'interprétation sensorielle des vins de Champagne, Le Pressoir.

Approuvé - 2 abstentions (Michel TELLIER / A.CHIQUET)

**TOURISME – Centre d'interprétation sensorielle des vins de Champagne, Le Pressoir : marché de fournitures scénographiques - lancement d'une procédure de consultation avec négociation : autorisation ;**

Alors que les études d'avant-projet et projet relatives à la création du Centre d'Interprétation sensorielle des vins de Champagne, Le Pressoir, se terminent, il convient d'envisager le lancement des procédures de consultation pour nous permettre d'entrer très prochainement en phase opérationnelle.

S'agissant de la fourniture d'équipements scénographiques, dans la mesure où le montant du marché envisagé est supérieur au seuil des procédures formalisées, il est proposé d'engager une procédure de mise en concurrence avec négociation, conformément à l'article R2124-3 du Code de la Commande Publique dont les dispositions permettent en effet d'engager une discussion avec plusieurs candidats « lorsque le besoin consiste en une solution innovante (alinéa 2) ou lorsque « le marché ne peut être attribué sans négociation préalable du fait de circonstances particulières liées à sa nature ou à sa complexité » (alinéa 4).

Il appartient au Conseil Communautaire d'autoriser le lancement de la consultation.

Approuvé - 2 abstentions (Michel TELLIER / A.CHIQUET)

**TOURISME – Projet hôtelier sur la commune de Mutigny - maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement d'un parking : autorisation de signature et demandes de subvention ;**

Le secteur du tourisme constitue aujourd'hui une réelle opportunité de développement.

Produit d'exception et de renommée internationale, le Champagne est une source évidente d'attractivité. De nombreux projets oenotouristiques sont en train d'éclorre et vont sans aucun doute rejaillir sur toute l'économie de notre territoire.

S'il nous appartient de nous positionner comme acteur de cette destination Champagne, il convient également d'accompagner les projets privés s'inscrivant dans cette dynamique.

A ce titre, il est proposé au Conseil communautaire de se porter maître d'ouvrage de la réalisation d'un parking attenant au complexe hôtelier projeté sur la commune de Mutigny, et de solliciter à cette fin l'accompagnement financier de nos partenaires publics habituels.

Approuvé à l'unanimité

Monsieur CHIQUET interroge quant au fondement de cette contribution au regard d'un projet encore incertain.

Madame PAILLARD relate un entretien récent avec le député et conseiller régional J.CATTIN qui porte également un projet similaire avec Loisiium.

La commission permanente de la Région du Grand Est a accordé son soutien financier à hauteur de 500 000€ pour le projet alsacien. La même somme a été octroyée au projet champenois basé à Mutigny. La création de deux pôles touristiques au sein d'une même région conforte l'investissement du groupe autrichien fort d'une expérience solide en matière d'oenotourisme.

Monsieur LEVEQUE ajoute que les banques ont également assuré leur soutien. Le plan de financement est ou doit-être prochainement bouclé.

Il rappelle que la CCGVM, dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, apporte régulièrement son soutien financier. Il cite, à titre d'exemple les aménagements de voirie réalisées pour le Royal Champagne.

### **ELECTRICITE – Trouble du voisinage d'un ouvrage de distribution du réseau électrique : indemnisation ;**

La Communauté de communes a été saisie d'une demande d'indemnisation émanant d'une entreprise de la commune de Dizy, l'EARL CHARLES BLIARD, représentée par son gérant Bruno BLIARD, qui a pris en charge le déplacement d'un support électrique obstruant de manière significative l'accès au parking de ladite société. En effet, les véhicules volumineux étaient particulièrement gênés dans leur manœuvre ce qui était préjudiciable pour l'exploitation.

Aussi, est-il proposé au Conseil d'accorder à l'EARL CHARLES BLIARD une indemnisation du montant total des frais engendrés par celui-ci, soit la somme de 4 005,01 € TTC.

Approuvé à l'unanimité

### **URBANISME – Révision du PLU de la commune de Tours-sur-Marne : avis ;**

Conformément à la procédure d'élaboration-révision d'un PLU, le projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Tours-sur-Marne est présenté au Conseil pour avis.

Approuvé à l'unanimité

### **QUESTIONS DIVERSES**

E. RODEZ déplore l'absence d'unanimité concernant le Centre d'Interprétation, projet qui contribuera indéniablement au dynamisme et à l'attractivité du territoire.

Selon A.CHIQUET, cet équipement, jugé de qualité, ne peut pas être porté par une collectivité et s'inquiète du dimensionnement de la CCGVM qui n'aurait pas les « épaules financières » suffisamment larges pour porter un tel projet.

Monsieur LEVEQUE regrette que ce projet n'ait pas été réalisé avec le concours de la CCEPC

*NB : il avait été question de se lier avec la CCEPC et alors que la CCGVM avait unanimement délibéré en ce sens (modification des statuts), ce partenariat n'a pas abouti*

et rappelle que la Champagne est la seule région viticole en France à ne pas posséder son centre d'interprétation.

Il convient que cet investissement comporte effectivement une part de risque, néanmoins il bénéficiera de l'appui de l'Etat, Région et Département et une opération de mécénat sera lancée tout prochainement. A ce propos, quelques entreprises : Deutz, Bollinger, Goyard se sont déjà manifestées. Négoce, récoltants-manipulants, entreprises ainsi que le grand public seront sollicités.

Les élus conviennent de l'importance de développer l'oenotourisme . Une discussion s'engage autour de la Mission Unesco où certaines critiques sont émises.